

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE DE LA WILAYA
DE BOUMERDES**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire
NIF : 422006000035007**

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de l'hydraulique de la Wilaya de Boumerdes, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales N°12/2025 ayant pour objet : **Renforcement de l'AEP de Kherrouba et Keddara à partir du système de dessalement**. Paru dans le BOMOP et dans les quotidiens nationaux : *المستقبل المغاربي* et **PLANETE SPORT** du 12/10/2025.

A l'issu des jugements des offres par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, les projets de marchés sont attribués provisoirement aux entreprises citées ci-dessous, selon les critères d'évaluation prévus au cahier des charges.

<i>Entreprise et NIF</i>	<i>Montant de l'offre DA TTC</i>	<i>Note Tech</i>	<i>Délai</i>	<i>Observations</i>
SARL ETHB KAROUF NIF:099835004246604	24.221.260,00 DA	65	05 Mois	Offre Moins disant

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré peut introduire un recours auprès de la commission compétente dans les 10 jours, à compter de la date publication de l'attribution.

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités à se rapprocher du service contractant dans les trois (03) jours à compter de la date de publication d'attribution provisoire.